


Ancienne catégorie		Nouvelle catégorie	
1	Engins compacts		A
2	Engins d'extraction à déplacement séquentiel		B1
	Engins sondage / forage à déplacement séquentiel		B2
	Engins rail-route à déplacement séquentiel		B3
3	Engins de réglage à déplacement alternatif		C2
4	Engins de chargement à déplacement alternatif		C1
5	Engins de finition à déplacement lent		Non concerné
6	Engins de nivellement à déplacement alternatif		C3
7	Engins de compactage		D
8	Engins de transport		E
9	Chariots de manutention tout terrain		F
10	Conduite des engins hors-production		G

Ancienne catégorie		Nouvelle catégorie	
1A	Treillis sur porteur		Grues mobiles à flèche treillis A
	Treillis automotrice		
2A	Treillis sur chenilles		Grues mobiles à flèche treillis A
1B	Télescopique sur porteur		Grues mobiles à flèche télescopique B
	Télescopique automotrice		
2B	Télescopique sur chenilles		Grues mobiles à flèche télescopique B
2C	Treillis sur rails		Non concerné

R 484		
Nouveau CACES	1	Ponts roulants et portiques à commande au sol
	2	Ponts roulants et portiques à commande en cabine

R 487		
Ancienne catégorie		Nouvelle catégorie
Montage par éléments (GME)		Montage par éléments à flèche distributrice 1
		Montage par éléments à flèche relevable 2
Montage automatisé (GMA)		Montage automatisé (GMA) 3

Ancienne catégorie		Nouvelle catégorie
1A	PEMP du groupe A : de type 1 et 3	A
3A		
2A	Pas d'équivalence	Non concerné
2B		
1B	PEMP du groupe B : de type 1 et 3	B
3B		
Nouveau CACES	Conduite hors-production des PEMP des catégories A et B	C

R 489		
ancienne catégorie		nouvelle catégorie
1	Transpalette à conducteur porté (hauteur de levée ≤ 1.20 m)	1A
2	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m)	1B
	Chariots à plateau porteur (charge ≤ 2 tonnes)	2A
3	Chariots tracteurs industriels (traction ≤ 25 tonnes)	2B
	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale ≤ 6 t)	3
4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 t)	4
5	Chariots élévateurs à mât rétractable	5
6	Chariots élévateurs à poste de conduite élévable (> 1.20m)	6
	Conduite hors-production des chariots de toutes les catégories	7

R 485		
Nouveau CACES	1	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1.20m < hauteur de levée ≤ 2.50m)
	2	Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2.50m)